

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue historique vaudoise                                 |
| <b>Herausgeber:</b> | Société vaudoise d'histoire et d'archéologie              |
| <b>Band:</b>        | 23 (1915)   |
| <b>Heft:</b>        | 1   |
| <b>Quellentext:</b> | La révolution genevoise d'après une correspondance privée |
| <b>Autor:</b>       | Fallery-Malignon, Marianne Pauline                        |

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

23<sup>me</sup> année.

N<sup>o</sup> I

JANVIER 1915

---

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

## LA RÉVOLUTION GENEVOISE d'après une correspondance privée.

---

*Lettres de Marianne-Pauline Fallery-Malignon  
à son frère Pierre-Louis Malignon*

1789-1797.

Le 4 décembre 1755 un jeune religieux récollet d'origine languedocienne, François-Joseph Malignon, de Bagnols, diocèse d'Uzès<sup>1</sup>, abjurait le catholicisme à Genève et passait à la religion protestante. Six ans plus tard, en 1761, il se mariait et obtenait une lettre d'Habitation, autrement dit était reçu Genevois<sup>2</sup>. Forcé pour vivre, après sa conversion,

<sup>1</sup> Bagnols-sur-Cèze, département du Gard.

<sup>2</sup> Mais Genevois à portion congrue. Au XVIII<sup>me</sup> siècle, les Genevois étaient divisés en quatre classes, sans compter les paysans du territoire, simples sujets : les Habitants, les Natifs (fils ou descendants d'Habitants), sans droits politiques, les Bourgeois, les Citoyens (fils ou descendants de Bourgeois), qui possédaient ces droits. Encore dans les deux dernières classes y a-t-il une nouvelle distinction à faire, l'accès au gouvernement étant restreint par le jeu compliqué des institutions à un certain nombre de familles, toujours les mêmes, par quoi, en fin de compte, Genève se trouvait être un Etat aristocratique, sinon de droit, du moins en fait. Tout le siècle est rempli par les conflits entre ces classes, l'aristocratie combattant pour le maintien de sa position privilégiée, la masse des Citoyens et Bourgeois pour arriver à participer au gouvernement, les Natifs et les Habitants, d'abord pour obtenir une entrée plus facile dans les classes supérieures, ensuite pour la suppression même des classes. La Révolution n'est que le dernier épisode de cette longue lutte.

de prendre un métier, il avait choisi l'un de ceux qui dépendaient de la « fabrique » (l'industrie nationale<sup>1</sup>) et s'était fait peintre sur émail. C'était, en quelque sorte, se rattacher doublement au pays.

Ce transplanté de fraîche date, dont la descendance existe encore à Genève, mourut en 1777, d'un coup d'apoplexie, à peine âgé de quarante-quatre ans. Il laissait deux enfants, une fille, Marianne-Pauline, née le 11 juin 1762, mariée en 1783 à un sieur Fallery<sup>2</sup>, et un fils, Pierre-Louis, né en 1766<sup>3</sup>. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la fabrique allait déjà mal. Pierre-Louis, qui était ouvrier monteur de boîtes, dut s'ex-patrier. Vers le milieu de 1789, il partait pour la principauté de Neuchâtel où il resta jusqu'en 1794<sup>4</sup>. C'est à cette circonstance qu'on doit les lettres que nous publions ci-dessous<sup>5</sup>, dans lesquelles une sorte de chronique, malheureusement trop fragmentaire<sup>6</sup>, de la petite République pendant ces neuf années se mêle assez curieusement à des nouvelles de

<sup>1</sup> L'horlogerie, la bijouterie et les branches accessoires.

<sup>2</sup> Aimé-Julien Fallery, Bourgeois, fils de Daniel-Pierre, maître horloger. Nous ignorons sa profession exacte, mais il appartenait en tout cas aussi à la fabrique. Marianne-Pauline, du reste, travaillait elle-même « à l'établi ».

<sup>3</sup> Le 20 août. François-Joseph Malignon ne paraît pas avoir eu d'autres enfants. Un certain « frère » de Pierre-Louis qui est cité deux ou trois fois dans la correspondance qu'on va lire (voir les lettres V et XXI) doit être en réalité le beau-frère de celui-ci, le mari de sa sœur Marianne-Pauline.

<sup>4</sup> Pierre-Louis, dans le pays de Neuchâtel, travaille successivement au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à Colombier, puis de nouveau à la Chaux-de-Fonds, et enfin à Auvernier. Il paraît être revenu à diverses reprises à Genève, mais seulement en visite et pour des séjours de courte durée.

<sup>5</sup> Conservées aux Archives d'Etat de Genève, où elles sont entrées par voie d'achat en 1896. Les lettres de Mme Fallery à son frère sont au nombre de vingt et une. On trouve dans la même liasse trois lettres d'amis de Pierre-Louis que nous donnons également, parce qu'elles complètent les premières.

<sup>6</sup> Et même plus qu'écourtée vers la fin.

famille et à des détails de ménage qu'on nous permettra de supprimer, par crainte de trop allonger<sup>1</sup>.

C'est la Révolution genevoise tout entière<sup>2</sup> que Marianne-Pauline, restée au pays, raconte à son frère dans la partie des lettres que nous conservons, ou plutôt ce qui la frappe de cette révolution, les grandes scènes, les journées à spectacle, aujourd'hui une fête, demain une émeute. Et l'on passe ainsi avec elle, par les sommets, de l'accalmie qui succéda aux troubles du commencement de 1789<sup>3</sup> aux mouvements tumultueux des natifs et des paysans en février 1791 pour réclamer l'égalité, au soulèvement populaire par lequel s'ouvre, le 4 décembre 1792, la révolution proprement dite, à la grande insurrection de juillet et d'août 1794, cette imitation trop fidèle de la Terreur parisienne, etc., etc.<sup>4</sup>. Tout le drame

<sup>1</sup> Non sans quelque regret et un peu au détriment des lettres elles-mêmes qui perdent de leur saveur à ce retranchement et même de leur signification. Pour atténuer ce déchet dans une certaine mesure, nous donnerons la première lettre in-extenso. On pourra ainsi juger quelque peu du ton et de l'allure générale de cette correspondance qui garde à peu près les mêmes caractères du commencement à la fin, quelles que soient les circonstances du moment.

<sup>2</sup> Sauf la catastrophe finale, la perte de l'indépendance par l'annexion à la France, qui est de 1798.

<sup>3</sup> Une émeute survenue à la fin de janvier 1789, à la suite d'une hausse imprudente du prix du pain dans un moment de grande misère, avait eu pour résultat, singulièrement paradoxal, d'amener pour un temps la réconciliation des partis. Pendant plusieurs mois, la politique chôma à Genève, répit inespéré dans ce siècle presque tout entier rempli de luttes et de troubles. Immédiatement après commence la Révolution genevoise, sous l'influence de la Révolution française qui avait éclaté dans l'intervalle.

<sup>4</sup> Les troubles de 1791, le mois de décembre 1792 et l'insurrection de 1794 sont les moments les plus critiques de la Révolution genevoise qui a pour principales étapes la conquête de l'égalité : acceptation par le Conseil général, soit par l'assemblée générale des Citoyens et des Bourgeois, le 12 décembre 1792, de l'édit abolissant les classes et conférant à tous les Genevois les mêmes droits politiques ; le renversement des anciens conseils de la République, le 28 du même mois, et leur remplacement par deux comités provisoires, d'origine insurrectionnelle : chute du gouvernement aristocratique et fin de l'ancien régime à Genève ; enfin le rétablissement, au commencement de 1794, d'un gouvernement régulier, sur des bases nettement démocratiques. Ces quelques points de repère

enfin, non sous la forme d'un récit continu, mais dans une suite de petits tableaux, tantôt rapprochés les uns des autres, quand les événements se pressent, tantôt séparés par de longs intervalles.

Les lettres de M<sup>me</sup> Fallery n'apportent, du reste, aucune révélation sur cette période tourmentée. L'histoire n'y trouvera ni renseignements vraiment nouveaux, ni détails inédits de bien grande valeur. Écrites à la hâte, après une journée de travail ou dans quelque instant de répit dérobé à la tâche quotidienne, par une femme plus occupée de son ménage et de sa famille que de politique, elles relatent les événements assez brièvement et n'en montrent que la surface. M<sup>me</sup> Fallery voit les choses superficiellement et en gros et les rend de même, et il convient d'ajouter qu'elle se rattache au parti révolutionnaire, ce qui influe naturellement sur ses jugements et ses appréciations et même sur la façon dont elle présente les faits. Telles qu'elles sont, cependant, ces petites lettres sans prétention ne laissent pas que d'avoir leur intérêt, presque autant peut-être par ce qui leur manque que par ce qu'elles renferment. C'est la Révolution comme elle est certainement apparue alors à un très grand nombre de Genevois de la petite bourgeoisie et du peuple, racontée par un témoin oculaire qui nous livre ses impressions encore toutes fraîches et toutes vives. Et ce témoin, si l'on y songe, est singulièrement représentatif, précisément parce que c'est un témoin quelconque, véritablement pris au hasard, et aussi parce qu'il appartient à ce petit monde de la fabrique, qui constituait sans contredit à cette époque l'élément le plus caractéristique de la partie moyenne de la population genevoise.

suffiront pour orienter ceux des lecteurs de cette revue qui n'ont plus ce chapitre d'histoire très présent à la mémoire et nous permettront à nous-même d'être très sobre de notes et de commentaires dans la publication des lettres de M<sup>me</sup> Fallery.

On comprendra d'après ce qui précède que les récits dénués de critique et passablement partiaux de M<sup>me</sup> Fallery ne doivent pas être acceptés sans contrôle. Il y aurait lieu en bien des endroits de les rectifier ou tout au moins de les discuter et l'on nous reprochera peut-être d'avoir négligé ici, délibérément et complètement, cette partie des devoirs d'un bon éditeur. Mais, outre que cette mise au point aurait beaucoup allongé une publication que d'aucuns trouveront probablement déjà trop étendue, ce qui nous a paru surtout importanter dans les lettres que nous transcrivons ci-dessous, c'est moins leur contenu même, en somme assez insignifiant, que l'état d'esprit qu'elles révèlent chez leur auteur. M<sup>me</sup> Fallery, à vrai dire, n'est pas, par elle-même, une autorité bien considérable, et ce qu'elle peut écrire ou penser n'a qu'une importance médiocre, mais dans les grands procès que l'histoire est appelée à instruire, il n'y a pas de témoin qu'il soit loisible, *à priori*, d'écartier sans dommage. Toutes les voix doivent être entendues, toutes les dépositions méritent d'être écoutées, du seul fait qu'elles nous sont parvenues. C'est d'autant moins le cas de l'oublier ici que M<sup>me</sup> Fallery peut être considérée, dans une certaine mesure, comme le porte-parole de toute une foule anonyme et que les témoignages de première main provenant, comme le sien, du plus profond de la masse populaire, sont toujours parmi les moins nombreux.

I

*Marianne-Pauline Fallery à son frère.*

Genève, ce 28 juillet 1789.

Cher frère,

Tu recevras quatre chemises, quatre paires bas, deux mouchoirs de poche, deux bonnets, un habit, une veste, une

culotte et un burin<sup>1</sup>. Tu me feras le plaisir, lorsque tu l'auras reçu, d'en accuser la réception par une lettre et cela tout de suite. On plie le tout dans une nappe, fais-moi le plaisir d'en avoir soin et tu me la renverras quand tu trouveras une occasion de quelqu'un de connaissance. Tu me demandais des nouveaux de Genève, c'est toujours la même chose. Pour l'ouvrage il y en aurait passablement dans ce moment, mais on n'a ni or ni argent, il est d'une rareté extrême. Ce sont toutes ces affaires de France qui en sont l'auteur. Je pense que tu as su ce qui est arrivé à Paris, le mal et ensuite le bien. On espère beaucoup que tout tournera bien et que les choses se rangeront de manière à ne pouvoir plus faire de mal. Tout le peuple français est armé; jusqu'aux paysans du pays de Gex qu'on m'a dit avoir vus hier avec chacun un fusil. Ils sont si bien au fait de porter des armes que les uns l'avaient au bras droit et d'autres au gauche. L'uniforme était charmant, ils ont tous la cocarde du tiers état qui est un ruban blanc au bord, un bleu et un rouge au milieu, ensuite les uns étaient en veste, les autres en habit et d'autres en corps de chemise, juge si cet uniforme n'est pas charmant. Ils avaient un beau chapeau blanc et lorsqu'ils passaient devant une maison habitée ou appartenant à des particuliers du tiers état, ils la saluaient de toute leur force. On a eu la nouvelle aujourd'hui d'une révolte à Strasbourg. Les habitants avaient demandé qu'on leur baissât le prix du pain et de la viande, on le fit et le lendemain on le remit aussi haut qu'il était avant. Le peuple en colère a été à la maison de ville où il a tout saccagé. Les troupes ont fait feu sur le peuple et il

<sup>1</sup> Nous respectons scrupuleusement le style de M<sup>me</sup> Fallery, même dans ses incorrections fréquentes, mais nous n'avons pas jugé utile d'agir de même pour son orthographe et sa ponctuation. Pour ceux qui seraient curieux de s'en faire une idée, voici dans sa reproduction exacte la première phrase ci-dessus: « Tu recevras 4 chemise 4 per bas 2 mouchoir de poche 2 bonets un habits une veste une culote et un burin. »

y a eu beaucoup de monde de tué. C'est la nouvelle du jour<sup>1</sup>.

Fais-moi le plaisir de me raconter ton voyage, de me dire comment tu te trouves dans les Montagnes<sup>2</sup>, si tu t'amuses, comment on vit. Est-on gai, est-on triste ? Travaille-t-on beaucoup ou peu ? Conte-moi tout ça, je t'en prie, tu ne saurais croire le plaisir que ça me ferait de savoir comment tu vis et si tu te plais là-bas. Pour moi, je voudrais bien que tu fus ici et je languis bien au temps où je pourrai te voir et t'embrasser. Quand est-ce que cela sera ? Ce sera bientôt, n'est-ce pas ? Oui, je m'en flatte, tu ne pourras nous laisser longtemps sans te voir, tu nous aimes, ainsi tu nous procureras ce bonheur aussitôt qu'il te sera possible.

J'ai oublié de te dire que maman te fait toujours quatre chemises qu'on t'enverra, au cas que tu veuilles rester long-temps dans tes Montagnes, ce qui, j'espère, n'arrivera pas.

Adieu, cher frère, nous t'embrassons de tout notre cœur et te souhaitons bien de la santé et bien du bonheur, crois-moi, s'il te plaît, pour la vie, ta très affectionnée sœur.

Marianne-P. FALLERY-MALIGNON.

Il est onze heures et demie, je vais me coucher, j'ai bien sommeil, adieu, porte-toi bien.

<sup>1</sup> On pourra s'étonner de trouver ici cette première lettre qui ne parle que des affaires de France, mais la Révolution genevoise dérivant dans une grande mesure de la Révolution française, les détails qu'on vient de lire serviront tout au moins à la situer dans son moment et dans son milieu.

<sup>2</sup> Le Jura neuchâtelois : le Locle, la Chaux-de-Fonds, etc., centres de l'industrie horlogère dans la principauté.

## II

Genève, ce 11 octobre 1789.

... J'ai peu de choses nouvelles à t'apprendre...<sup>1</sup> On a augmenté le pain, c'est-à-dire pour ceux qui peuvent le payer, les pauvres ne le payeront pas plus. On donne des « livres » à ceux qui n'ont pas le moyen de payer plus. Pour ceux qui n'en auront pas, il sera à six sols la livre. On ne laissera que deux bureaux à six sols, tous les autres et tous les boulangers seront à quatre sols six deniers. Le blé s'est vendu jusqu'à septante florins la coupe<sup>2</sup>. Il est à présent à cinq écus neufs<sup>3</sup>. Je t'avoue que c'est bien de l'argent, les personnes, qui ont une grosse famille sont bien à plaindre, les pauvres ne le seront pas plus que les autres hivers<sup>4</sup>. Je pense que tu as entendu parler de la brillante partie des

<sup>1</sup> Mme Fallery constate ici « que les affaires et les ouvrages sont à peu près toujours les mêmes, » et elle avise son frère « que si l'ouvrage revenait bien, » son ancien patron n'engagerait personne avant de lui avoir offert la place.

<sup>2</sup> Approximativement huit décalitres.

<sup>3</sup> Le florin valait un peu plus de quarante-cinq centimes de notre monnaie, le sou et le denier environ quatre centimes et un tiers de centime, l'écu neuf à peu près cinq francs soixante-quinze. Le pouvoir de l'argent ayant changé de 1789 à nos jours, pour avoir la valeur réelle en monnaie actuelle, il faudrait au moins doubler ces chiffres.

<sup>4</sup> Cf. la Publication des syndics et Conseils du 8 octobre 1789 (Rivoire, N° 3047). Pour parer aux disettes, Genève avait institué une « Chambre » spéciale, qui achetait et emmagasinait le blé nécessaire à la consommation de la ville et qui avait le monopole de la vente aux boulangers. Le pain était taxé. Dans certaines circonstances graves (housse excessive, grande misère), il y avait deux prix, le prix normal pour les personnes aisées, un prix réduit pour les familles nécessiteuses, sur la présentation de « livres » qui leur étaient distribués. N'avaient droit de vendre le pain que les boulangers et la Chambre des blés elle-même qui avait établi à cet effet un certain nombre de bureaux, mais les particuliers conservaient la faculté d'acheter de la farine où bon leur semblait et de fabriquer eux-mêmes leur pain, à condition de n'en pas faire le commerce.

volontaires<sup>1</sup>, ça ne me fait rien, je veux t'en parler aussi. Ils partirent de la ville à huit heures et demie pour aller exercer à Plainpalais. Ils furent précédés et suivis par une immensité de monde. Je crois que toute la ville, excepté les malades, y était, il y avait peu de maisons où il restasse du monde. Ta sœur y était aussi, tu penses qu'elle ne fut pas moins curieuse que les autres. Il fit un peu de pluie, mais le temps s'éleva si bien qu'on eût dit qu'il était de commande. A onze heures ils rentrèrent, furent poser leurs armes et ensuite furent au Bastion d'Hollande où ils s'assemblèrent pour se rendre ensuite au Bastion bourgeois où les attendait un très beau dîner. Dans le grand rond, celui du milieu, il y avait une table faite en soleil où il y avait seize tables <sup>2</sup> et une au milieu qui était celle de la musique. Ils burent et mangèrent beaucoup, comme tu peux bien croire. Quand ils furent un peu pafs, ils dansèrent et toutes les filles ou femmes qui avaient l'air un peu sur l'œil ils les mettaient de leurs ronds et puis les embrassaient. C'était joli de voir danser tous les magistrats et surtout M. Dunant qui, avec sa grosseur, ne pouvait pas souffler <sup>3</sup>. En se retirant ils dansèrent encore autour des fontaines, et puis furent manger la

<sup>1</sup> La première grande revue (18 septembre 1789), solennisée par des réjouissances spéciales, du régiment de la milice bourgeoise, supprimé par le néfaste Edit, dit de Pacification, du 21 novembre 1782 et rétabli par l'Edit réparateur du 10 février 1789, au très vif contentement de la grande masse de la population genevoise. Sous le régime de l'Edit du 10 février, tous les Citoyens, Bourgeois, Nativs et Habitants en état de porter les armes ne faisaient pas partie du régiment, mais seulement ceux qui s'inscrivaient et fournissaient leur uniforme, d'où leur nom de Volontaires.

<sup>2</sup> Soit une par compagnie, le régiment bourgeois étant formé de quatre bataillons à quatre compagnies. Ici, et dans d'autres occasions encore, M<sup>me</sup> Fallery éclairerait ses explications par un petit dessin.

<sup>3</sup> Le syndic Jean-Jacques Dunant, c'est-à-dire l'un des quatre premiers magistrats de la république. On a ici un exemple amusant des efforts, parfois un peu maladroits, tentés alors par les gouvernants aristocrates, à qui on reprochait généralement leur morgue, pour se familiariser et se rendre populaires.

soupe à l'oignon dans leurs cercles et s'en furent chez eux tous bien conditionnés...

### III

Genève, ce 1<sup>er</sup> mars 1791, à 10 h.  $1\frac{1}{2}$  du matin.

Mon cher frère,

Tu es inquiet sur ce qui s'est passé ici, tranquillise-toi, on en a été quittes pour la peur. Le dimanche 13<sup>1</sup>, quelques jeunes gens allèrent chanter sous les fenêtres de nos Magnifiques<sup>2</sup> la triole de Ah ! ça-ira, ça-ira, ça-ira les Aristocrates à la lanterne, ah ! ça-ira, ça-ira, ça-ira les Aristocrates on les pendra ; cette rime est sur l'air d'une contredanse. Vraisemblablement cet air chanté les épouvanta, ils résolurent de faire donner du mouvement à la Bourgeoisie. Plusieurs personnes, cette nuit-là, firent des patrouilles sans armes<sup>3</sup>. Bourdillat rencontra Mottu, ils se disputèrent, de là ils en vinrent aux coups. Un Parisien s'approcha pour les séparer, Bourdillat qui avait son couteau en donna deux ou trois coups dans le ventre à Mottu et blessa le séparateur à la main très dangereusement. Mottu est mort, c'est je crois un mon-

<sup>1</sup> 13 février.

<sup>2</sup> Les membres des Conseils et les syndics qui étaient qualifiés de Magnifiques et très Honorés Seigneurs, et d'une manière générale les aristocrates.

<sup>3</sup> En ces temps d'alertes fréquentes, lorsque les adversaires du gouvernement se livraient à des manifestations de nature à troubler l'ordre, ses partisans se levaient aussi et montaient à la maison de ville se mettre à la disposition des magistrats pour des patrouilles, des gardes, etc. Quand cela ne suffisait pas, le gouvernement avait encore la ressource, dont nous allons précisément le voir user, d'ordonner une prise d'armes générale de tous les Citoyens, Bourgeois, Natifs et Habitants, ce qui mettait la ville sous le régime militaire, mais c'était un moyen extrême auquel il ne pouvait recourir avec avantage que s'il était sûr d'être soutenu par une partie suffisamment nombreuse de la population.

teur de boîtes qui a eu été dans tes Montagnes, le tueur est le sergent du mois d'avril <sup>1</sup>.

Le lendemain lundi, à deux heures après midi, on sonna la *Clémence*<sup>2</sup>, quelques Bourgeois prirent les armes. Le lendemain mardi on battit la générale<sup>3</sup> avec le Magistrat à la tête escorté d'une trentaine de Bourgeois armés. Depuis ce moment on tient les portes. On n'a pas voulu laisser entrer les paysans de la campagne. Les Natifs qui veulent l'égalité ne veulent pas monter les gardes et on ne force personne à en faire. Personne ne sait quand cela finira<sup>4</sup>, les uns disent que ce sera bien long, les autres que ça ne peut durer, les Genevois perdent trop de temps<sup>5</sup>. On dit que ça fait une perte de cent louis par jour pour les ouvriers<sup>6</sup>...

<sup>1</sup> Jean-Pierre Mottu, Natif Egaliseur, tué par le Citoyen Jacques Bourdillat, sergent des Volontaires, fut la seule victime des troubles de février 1791. Pour ces troubles et notamment pour les scènes tumultueuses de la nuit du 13, la prise d'armes ordonnée le 14 et les tentatives des paysans Egaliseurs, le 15, pour pénétrer dans la ville par la porte de Cornavin, nous renvoyons aux diverses histoires de Genève.

<sup>2</sup> La principale cloche de la cathédrale de Saint-Pierre. On la sonnait pour les prises d'armes en même temps qu'on battait la générale. Les détails qui suivent se rapportent à la prise d'armes du 14 et du 15, qui rencontra beaucoup de difficultés, et aux mesures militaires spéciales que le gouvernement fut appelé à prendre temporairement.

<sup>3</sup> Pour la clarté du sens, il faudrait ajouter : de nouveau.

<sup>4</sup> C'est-à-dire quand les gardes finiront.

<sup>5</sup> Cela tombait d'autant plus mal que l'ouvrage, semble-t-il, marchait assez bien, « dans ce moment nous en sommes chargés », disait M<sup>me</sup> Fallery, ce qui est confirmé par un passage de la lettre suivante (du 25 mars), écrite par un ami de Pierre Louis et qui constate que la fabrique va « on ne peut pas mieux pour le temps ».

<sup>6</sup> M<sup>me</sup> Fallery termine sa lettre par un mot optimiste qui montre le retentissement que les troubles de 1791 avaient eu au dehors : « Tu vois qu'on n'est pas encore tous morts ici ». Cette lettre, du reste ne doit pas être acceptée sans réserve. Elle nous laisse bien l'impression d'une ville profondément agitée, mais son auteur expose en réalité les choses assez mal, et surtout elle les atténue considérablement, comme elle fait toujours, au demeurant, lorsqu'elle a à raconter des scènes de désordre dont ses amis les révolutionnaires sont les fauteurs. Le récit des mêmes journées par un partisan

IV

Genève, ce 25 mars 1791<sup>1</sup>.

... Tu me marques de t'apprendre ce qu'il y a en politique, tu dois savoir que l'Édit a passé<sup>2</sup>. Les Natifs ont fait une adresse aux Bourgeois pour les remercier de les avoir bien voulu recevoir à la Bourgeoisie<sup>3</sup>. On a diminué les gardes<sup>4</sup>, il n'y en a plus qu'à la maison de ville, à Cornavin, en l'Ile et au Bastion d'Hollande. Les soldats sont sortis de la caserne et rentrés chez eux<sup>5</sup>. La nuit passée, il y a trois soldats bourgeois qui sont tombés dans les fossés de Cornavin, la terre leur a manqué sous les pieds, pense comme les fortifications sont bonnes. Le feu a pris hier au four de la ville et les Volontaires ont été sur pied<sup>6</sup>, mais ça a été vite éteint quoiqu'il fasse une très forte bise. Il n'y a rien de nouveau dans ce moment, sinon qu'il y a beaucoup de mécontents.

du gouvernement ou même par un spectateur désintéressé aurait eu un tout autre ton, tant il y a qu'on voit les choses d'un œil très différent, suivant qu'on est placé d'un côté ou de l'autre de la barricade.

<sup>1</sup> Comme nous l'avons déjà dit dans une note précédente, cette lettre n'est pas écrite par M<sup>me</sup> Fallery, mais par un ami de Pierre-Louis Malignon, G. Cramer.

<sup>2</sup> L'Edit accepté en Conseil général le 22 mars 1791. Il marquait un progrès dans le sens libéral sans donner satisfaction complète aux Égaliseurs.

<sup>3</sup> Pour cette adresse, cf. Rivoire, № 3250. Cramer fait allusion aux articles 5 et suivants du titre XII de l'Edit, qui ne conférait pas la Bourgeoisie aux Natifs, comme on pourrait le croire à la façon dont il s'exprime, mais qui abaissait considérablement la barrière entre les deux classes.

<sup>4</sup> Les gardes bourgeoises.

<sup>5</sup> Les soldats de la garnison, troupe permanente soldée, non casernée, composée d'étrangers enrôlés. Il s'agit ici d'un piquet de renfort qui avait été adjoint à la garde ordinaire, cf. Reg. Cons., 19 février 1791.

<sup>6</sup> C'était la règle en cas d'incendie d'alarmer les Volontaires, ou plutôt celle des compagnies du régiment qui était de piquet à ce moment.

dans les Bourgeois et qu'on reçoit des Bourgeois tous les jours. Les Domiciliés qui a huit ans qui sont dans la République peuvent être reçus sans nul obstacle à l'Habitation, c'est ce qui a été publié hier soir <sup>1</sup>...

V

Montbrillant, vendredi matin, 12 octobre 1792 <sup>2</sup>.

... Nous nous sommes sauvés de la ville <sup>3</sup>, nous sommes chez M. Vincent, à Montbrillant, qui a eu l'honnêteté de nous prêter deux chambres. Nous comptions aller au Grand Saconnex <sup>4</sup>, de sorte que jeudi dernier <sup>5</sup> nous mêmes ta malle où sont tous tes affaires et ceux de ton frère et des nôtres, avec quatre matelas, deux couvertes, sur un chariot, et ton frère les conduisit à Saconnex chez notre laitière, qui demeure à côté de la fontaine. Le lendemain nous fîmes porter ici nos hardes et le reste de nos matelas, nous ne pouvons plus sortir ceux de Saconnex que par contrebande. Quand nous voulons avoir quelque chose, on le cache sous les cotillons et l'on passe. Nous sommes fort en peine comment nous passerons ton habit qui ne peut se mettre sous des jupes, enfin nous ferons tout notre possible pour faire partir mardi ce que tu nous demandes, pourvu que les portes de la ville

<sup>1</sup> Conformément à l'art. 15 du titre XII de l'Edit, cf. Rivoire, N° 3249. On appelait Domiciliés des étrangers plus ou moins fixés dans la ville et qui jouissaient de certains priviléges.

<sup>2</sup> Cette lettre et les suivantes, jusqu'à la seizième, sont de nouveau de M<sup>me</sup> Fallery.

<sup>3</sup> Comme beaucoup d'autres Genevois au même moment, à cause de l'approche de l'armée française du général Montesquiou, entrée en Savoie le mois précédent, et du siège dont la ville était menacée (voir toutes les Histoires de Genève).

<sup>4</sup> Montbrillant, dans la banlieue de Genève, hors des murs. Le Grand-Saconnex, village à trois kilomètres et demi de la ville et qui était encore français à cette époque.

<sup>5</sup> Régulièrement, jeudi dernier devrait être la veille, 11 octobre, mais il s'agit évidemment du jeudi précédent, soit du 4 octobre.

soient encore ouvertes. Si nous ne pouvons les faire partir, n'en sois pas en peine, ni de nous non plus, j'espère qu'il ne nous arrivera rien. On ne sait ce qu'il en sera de notre pauvre ville. Les cercles se sont assemblés les jours passés et ont laissé le Conseil maître de faire ce qu'il trouverait à propos pour le bien de l'État<sup>1</sup>. On ne sait encore s'ils<sup>2</sup> décideront de se battre ou de se rendre. Dieu veuille que tout aille bien. Les Suisses ne veulent pas être venus ici pour enfiler des perles, à ce que l'on dit<sup>3</sup>. Les Français campent derrière le bois de la Bâtie<sup>4</sup>, il y en a des campés près de Veyrier<sup>5</sup>...

Les portes se ferment à tout instant et nous attendons le moment où elles ne s'ouvriront plus. Sois tranquille sur nous, si nous voyons que nous craignons quelque chose ici, nous nous sauverons à Saconex et là je nous crois en sûreté. Adieu, cher ami, tranquillise-toi, conserve-toi pour ta nièce, si nous sommes perdus pour elle, qu'elle retrouve un oncle qui la chérira<sup>6</sup>...

<sup>1</sup> On connaît le rôle des cercles, à la fois sociétés d'agrément et associations politiques, dans l'histoire de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Contrairement à la correction grammaticale, « ils » désigne ici non pas les cercles mais le Conseil ou plutôt ses membres.

<sup>3</sup> Les contingents bernois et zurichois venus pour la défense de la ville à teneur des traités.

<sup>4</sup> Soit tout proche de la ville, de l'autre côté de l'Arve, à l'ouest de Carouge.

<sup>5</sup> Autre localité un peu plus éloignée, à cinq kilomètres de Genève.

<sup>6</sup> C'est ici la seule fois où l'on surprenne Mme Fallery, qui garde ordinairement tout son calme et toute sa bonne humeur, même dans les pires circonstances, en flagrant délit de frayeur. Malgré tout, son optimisme habituel perce encore et elle ajoute : « J'espère que nous n'aurons pas besoin de ça ».

VI

Genève, 7 novembre 1792.

... Il y a aujourd’hui quinze jours que nous sommes rentrés en ville<sup>1</sup>. Les uns disent que c’est fini, les autres disent que c’est pour le mois de mars. Je t’assure que je souhaite bien qu’on ne recommence plus, c’est trop ennuyeux. Il y a demain un Conseil général pour faire une garnison de 120 hommes<sup>2</sup> et la caserner pendant dix-huit mois, et durant ce temps les particuliers ne monteront plus les gardes. Je ne sais si cela passera<sup>3</sup>...

(*A suivre.*)

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire le 24 octobre, soit deux jours après que le général Montesquiou et les délégués genevois eurent signé à Carouge la convention qui mettait ou plutôt semblait mettre fin au conflit.

<sup>2</sup> Lisez 1200, M<sup>me</sup> Fallery a oublié un zéro.

<sup>3</sup> Pour l’Edit du 8 décembre 1792, accepté en Conseil général, contre les prévisions de M<sup>me</sup> Fallery, mais qui resta à peu près lettre morte à cause des événements subséquents, cf. Rivoire, No 3620. Il s’agissait, pendant les temps graves que Genève traversait, et pour pouvoir, cas échéant, éviter ou retarder le plus possible l’appel aux Suisses qui présentait des dangers (on venait précisément d’en faire l’expérience dans le conflit avec la France), de porter la garnison, jugée trop faible, à mille ou douze cents hommes et de recruter les quelques centaines d’hommes manquantes dans les cantons alliés. Le parti révolutionnaire était opposé à la mesure pour des raisons faciles à comprendre, il craignait que le gouvernement ne se servît de cette force pour consolider son pouvoir.